

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIENEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2011 - 19 HDate de la convocation : 01 JUIN 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de Mme SEGERS Monique, Adjointe.

Étaient présents : MM. FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoint, Mmes BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, LAURENT Éliane, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. BAUDRY Thierry, HAMON Guénaël LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal et THARAULT Jérémy.

Absents excusés : Mmes GARANGER Marie-Françoise, MM. ANET Olivier et LOUAPRE Joseph

Ont donné pouvoir : M. BARRAIS Joël (à LANGOUËT Christophe) Mme BENÂTRE Marina (à DAVID Gisèle), M. BERTHIER Michel (à SEGERS Monique) et Mme MAHÉ Rachelle (à VEILLARD Roland)

Secrétaire de séance : Mme BODIN Marie-Bernadette

MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL

Mme SEGERS, première adjointe, a ouvert la séance à 19 h.

Mme BODIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Mme SEGERS a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 16 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme DAVID Gisèle, M. LÉZÉ Gérard, Mme DION Annaïck et M. THARAULT Jérémy.

MODE DE SCRUTIN

Mme SEGERS a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Elle a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral).

La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

ÉLECTION DES DELEGUES

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION DES DELEGUES

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 20

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 18

Majorité absolue : 10

NOM - Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
LANGOUËT Christophe	18	dix-huit
BARRAIS Joël	17	dix-sept
LOUAPRE Joseph	15	quinze
VEILLARD Roland	14	quatorze
FOUCHER Hervé	13	treize
DAVID Gisèle	12	douze
PIVÈNE Pascal	10	dix
RAIMBAULT Bernadette	9	neuf
LÉZÉ Gérard	8	huit
SEGBERS Monique	6	six
BERTHIER Michel	3	trois

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES DELEGUES

M. LANGOUËT Christophe né le 28/08/1965 à Châteaubriand (44), domicilié 29 rue de la République à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. BARRAIS Joël né le 11/03/1959 à Cossé-le-Vivien, domicilié 11 rue des peupliers à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour.

M. LOUAPRE Joseph né le 17/03/1944 à Rennes (35) domicilié 12 rue de l'huilerie à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour.

M. VEILLARD Roland né le 01/06/1955 à Livré-la-Touche (53) domicilié « Plaisance » - Route de Loiron à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. FOUCHER Hervé né le 11/11/1965 à Beaulieu-sur-Oudon (53) domicilié « les Béhories » à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme DAVID Gisèle née le 13/04/1965 à Chemazé (53) domicilié 6 rue des peupliers à Cossé-le-Vivien a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. PIVÈNE Pascal né le 18/08/1959 à Rennes (35) domicilié 9 rue de Nantes à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Nombre de sièges pourvus à l'issue du 1^{er} tour : 7
 Nombre de sièges restants à pourvoir : 0

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION DES SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 20
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages exprimés [b – c] : 20
 Majorité absolue : 11

NOM - Prénom des candidats (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
LÉZÉ Gérard	19	dix-neuf
MANCEAU Laurence	19	dix-neuf
BERTHIER Michel	17	dix-sept
RAIMBAULT Bernadette	15	quinze
SEGRS Monique	2	deux

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES SUPPLEANTS

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. LÉZÉ Gérard né le 27/01/1950 à Cossé-le-Vivien adresse 18 rue de la Motte à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme MANCEAU Laurence née le 31/03/1969 à Le Mans (72) adresse « La Grande Cuche » à Cossé-le-Vivien a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. BERTHIER Michel né le 01/10/1945 à Dinard (35) adresse 15 rue des Coquelicots à Cossé-le-Vivien a été proclamé élu au 1^{er} tour.

Mme RAIMBAULT Bernadette née le 18/04/1961 à Craon (53) adresse « La Blanchardière » à Cossé-le-Vivien a été proclamé élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Nombre de sièges à pourvoir : 4
 Nombre de sièges pourvus à l'issue du 1^{er} tour : 4

Nombre de sièges restants à pourvoir : 0

Tous les sièges de délégués et de suppléants étant pourvus, la séance est levée le 17 juin 2011 à 19 h 50.

Mme Marie-Bernadette BODIN
 Secrétaire de séance

Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint	M. LANGOUËT Christophe Adjoint	M. VEILLARD Roland, Adjoint
M. BAUDRY Thierry	Mme DAVID Gisèle	Mme DION Annaïck	M. HAMON Guenaël
Mme LAURENT Éliane	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond	Mme MANCEAU Laurence
M. PIVÈNE Pascal	Mme RAIMBAULT Bernadette	M. THARAULT Jérémy	